

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 874

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 27

Supprimer l'alinéa 54.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer la baisse du taux de la taxe sur les opérateurs de communications électroniques de 1,3 % à 0,9 %, introduite par le Sénat.